
SGAM KLESIA ASSURANCES

Société de groupe d'assurance mutuelle
régie par le Code des Assurances
Siège social : 4 rue Georges Picquart 75017 Paris
Immatriculé sous le numéro : 811 360 965

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

CTF

PricewaterhouseCoopers Audit

23-25 rue de Berri
75008 Paris

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

À l'Assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle KLESIA ASSURANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la SGAM KLESIA ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes combinés sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la note 5.3.4 « Provisions techniques » de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique. Nous avons également vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur les placements sont évaluées selon les modalités relatées dans la partie 5.3.3 « Placements » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans cette note de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 2 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale du 18 juin 2020 appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

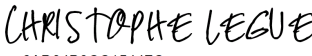
- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

À Paris et Neuilly sur Seine

Les commissaires aux comptes

CTF

DocuSigned by:

6AD04B0CC15447C...

Christophe LEGUÉ

PricewaterhouseCoopers Audit

Digitally signed by
 Signé par : CHRISTINE BILLY
Heure de signature : 04/06/2020 | 16:39:12 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
D75AA7D43B9447EAA059EE432D52268B

Christine BILLY

Comptes combinés

Exercice 2019





SOMMAIRE

<i>BILAN</i>	3
<i>ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</i>	6
<i>COMPTE DE RÉSULTAT</i>	8
<i>ANNEXE</i>	10



BILAN



BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
1.Ecart d'acquisition	0	0
2.Actifs incorporels	30 748	33 458
2.a Portefeuilles de contrats	572	662
2.b Autres	30 176	32 796
3.Placements des entreprises d'assurance	2 421 040	2 476 908
3.a Terrains et constructions	150 610	161 732
3.b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5 148	4 670
3.c Autres placements	2 265 282	2 310 507
4.Placements représentant les engagements en UC	0	69
5.Placements des entreprises du secteur bancaire	0	0
5.a Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquels existe un lien de participation	0	0
5.b Autres placements	0	0
6.Placements des autres entreprises	0	0
7.Titres mis en équivalence	19 422	19 415
8.Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 115 868	1 083 012
9.Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	754 658	546 547
10.Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire.	0	0
11.Créances sur les entreprises du secteur bancaire.	0	0
12.Autres créances	224 673	167 909
13.Autres actifs	222 549	150 033
13.a Immobilisations corporelles	7 616	2 702
13.b Autres	214 933	147 331
13.c Actif circulant	0	0
14.Comptes de régularisation actif	40 563	37 361
14.a Frais d'acquisition reportés	0	0
14.b Autres	40 563	37 361
15.Différence de conversion	0	0
TOTAL	4 829 521	4 514 712



BILAN AU 31 DECEMBRE | PASSIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
1. Capitaux propres du groupe	658 901	660 016
1a. capital social ou fonds équivalent	11 678	11 927
1b. primes	0	0
1c. réserves et report à nouveau	660 338	637 906
1d. résultat consolidé	-13 115	10 183
2. Intérêts minoritaires	29	28
3. Passifs subordonnés	160 585	168 813
4. Provisions techniques brutes	3 028 737	2 950 096
4a. Provisions techniques vie	973 523	1 010 398
4b. Provisions techniques non-vie	2 055 213	1 939 697
5. Provisions techniques en UC	0	117
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	8 687	5 986
7. Provisions pour risques et charges	49 850	43 121
9. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	435 172	377 009
10. Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0
11. Dettes représentées par des titres	1 692	292
12. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	0	0
13. Autres dettes	485 868	309 263
14. Compte de régularisation - passif	0	-28
15. Différences de conversion	0	0
TOTAL	4 829 521	4 514 712



ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS



ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Engagements reçus	0	0
Engagements donnés	149 335	138 312
Avals, cautions et garanties de crédit	97	0
Titres et actifs avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	148 898	136 912
Autres engagements donnés	340	1 400
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 089 890	1 092 352
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitutor	0	0
Valeur appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0



COMPTE DE RÉSULTAT



COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres activités	Total N	Exercice N-1
1. Primes émises	1 266 633	242 184		1 508 817	1 448 753
2. Variation des primes non acquises	0	0		0	0
3. Primes acquises	1 266 633	242 184		1 508 817	1 448 753
4. Produits d'exploitation bancaire				0	0
5. Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			18 367	18 367	16 546
6. Autres produits d'exploitation	8 475	1 342	6 013	15 829	16 794
7. Comptes de transferts intersectoriels	0	0	0	0	-292
8. Produits financiers nets de charges	45 845	18 796	0	64 641	70 839
9. Total des produits d'exploitation courants	54 319	20 139	24 380	98 838	103 888
10. Charges des prestations d'assurance	1 202 821	119 521		1 322 341	1 203 987
11. Charges ou produits des cessions en réassurance	-29 807	43 884		14 077	-50 081
12. Charges d'exploitation bancaire				0	0
13. Charges des autres activités			14 081	14 081	14 064
14. Charges de gestion	217 427	38 555	2 568	258 549	259 293
15. Total des charges d'exploitation courantes	1 390 440	201 959	16 649	1 609 048	1 527 424
16. RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	-69 488	60 363	7 731	-1 393	25 217
17. Autres produits nets				-5 770	-9 057
18. Résultat exceptionnel				-6 384	-6 050
19. Impôts sur les résultats				440	90
20. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES				-13 107	10 199
21. Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				-1	-9
22. Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				0	0
23. RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				-13 108	10 190
24. Intérêts minoritaires				7	7
25. Résultat net (part du groupe)				-13 115	10 183



ANNEXE



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

1.	REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	12
2.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	12
3.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	13
4.	PERIMETRE DE COMBINAISON.....	14
5.	REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	15
5.1	Modalités de combinaison.....	15
5.2	Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation.....	17
5.3	Méthodes et règles d'évaluation.....	17
6.	INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT.....	23
6.1	Informations sur les postes de l'actif	23
6.2	Informations sur les postes du passif	26
6.3	Informations relatives au compte de résultat.....	29
7.	AUTRES INFORMATIONS	32
7.1	Honoraires des commissaires aux comptes.....	32
7.2	Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres.....	32
7.3	Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres	32
7.4	Entité combinante.....	32



1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les institutions de prévoyance et les organismes mutualistes sont tenus d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du code de la Sécurité Sociale. Les comptes combinés des activités concurrentielles du Groupe KLESIA ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par le Règlement ANC n° 2015-11 Art 500-1.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

■ Evolution du périmètre de combinaison

Les sorties du périmètre de combinaison sont :

- FMP (liquidation de la société)
- MCDEF (fusion avec KLESIA Mut')

Les entrées dans périmètre de combinaison sont :

- Mutuelle Familiale des cheminots de France
- Mutuelle GEODIS Calberson
- Mutuelle CYBELE Solidarité
- Mutuelle de l'entreprise GUILLERM
- Caisse de solidarité des établissements d'armements de Bourges
- Mutuelle de Pontoise

■ Taux techniques

Repli des taux techniques vie et non vie de 0,25 point sur l'exercice 2019 pour l'évaluation des engagements :

- Soit un taux technique vie de 0,00% contre 0,25% en 2018,
- Soit un taux technique non vie de 0,35% contre 0,60% en 2018.

■ Fast-close du financier :

Le résultat financier a pour base le 30/11/2019 avec une estimation de la performance du portefeuille sur le mois de décembre.



3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire mondiale provoquée par la propagation du COVID 19 a conduit les pouvoirs publics de nombreux pays à prendre des mesures drastiques afin de protéger la population ; ces mesures ont conduit à une soudaine réduction de l'activité économique qui concerne tous les secteurs d'activité.

Dans ce contexte, le Groupe Klesia a activé son plan de continuité d'exploitation afin d'assurer la continuité des services à destination de ses clients, sociétaires et allocataires, et protéger ses collaborateurs.

Les actions mises en place par le Groupe incluent notamment un recours quasi exclusif au travail à distance avec notamment la fermeture de tous les sites ; cette fermeture brutale n'a entraîné aucune rupture de services et la forte mobilisation des équipes a permis d'assurer la continuité d'exploitation.

D'un point de vue financier, les fortes incertitudes liées à l'évolution de la pandémie COVID 19 ne permettent pas à ce stade d'évaluer précisément l'ampleur et la durée de la dégradation de l'environnement macro-économique et, par conséquent, les impacts potentiels sur les activités du Groupe Klesia et ses résultats pour 2020.

Toutefois, l'évaluation de la situation fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre d'un dispositif de suivi mis en place au sein du Groupe. A ce stade, aucun élément ne remettant en cause la solidité financière du Groupe ou le respect de ses exigences réglementaires n'a été identifié.

La force et la solidité du Groupe permettent de rester confiant quant à la poursuite de ses activités et sa capacité à faire face à cette crise. Les collaborateurs du Groupe restent fortement engagés afin d'apporter leur soutien aux clients, sociétaires, allocataires et partenaires.



4. PERIMETRE DE COMBINAISON

Le groupe KLESIA présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM KLESIA comme entité combinante. Au 31 décembre 2019, elle lie entre elles les entreprises suivantes :

Entité	Forme juridique	Méthode de combinaison	% de contrôle	
GAPS KLESIA Assurances	GAPS	Combinée	-	
SGAM KLESIA Assurances	SGAM	Combinée	-	
KLESIA Prévoyance	IP	Combinée	-	
Carcept Prévoyance	IP	Combinée	-	
Ipriac	IP	Combinée	-	
Klesia Mut'	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle Carcept Prev	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle UFR	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle CYBELE	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle GUILLERM	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle GEODIS	Mutuelle	Combinée	-	
MFCF	Mutuelle	Combinée	-	
CSEAB	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle de Pontoise	Mutuelle	Combinée	-	
Carcept Accident	Société d'assurance Mutuelle	Combinée	-	
KLESIA SA	Société d'assurance	IG	45%	Carcept Prévoyance
			10%	KLESIA Prévoyance
			45%	Ipriac
KLESIA Finances	SAS	IG	29%	Carcept Prévoyance
			11%	Ipriac
			59%	KLESIA Prévoyance
KLESIA Immobilier	SAS	IG	29%	Carcept Prévoyance
			11%	Ipriac
			60%	KLESIA Prévoyance
SAS Informatique Santé Prévoyance	SAS	IG	33%	Carcept Prévoyance
			33%	KLESIA Prévoyance
			33%	FMP
Kerpsad Courtage	SAS	IG	100%	KLESIA Prévoyance
Mutrafer Courtage (MCCA)	SAS	IG	100%	Carcept Accident
SCI Edith Cavell	SCI	IG	100%	KLESIA Prévoyance
			0%	KLESIA Mutuelle
GIE ISIAKLE	GIE	IP	17%	Carcept Prévoyance
			17%	Ipriac
			17%	KLESIA Prévoyance
SCPG	SCI	MEE	32%	KLESIA Prévoyance
			10%	Carcept Prévoyance
SCI Strato	SCI	IG	4%	Ipriac
			86%	KLESIA Prévoyance
			44%	Carcept Prévoyance
SCI Montreuil	SCI	IG	39%	KLESIA Prévoyance
			17%	Ipriac

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- Direction commune ;
- Services opérationnels communs ;
- Filiales communes ;
- Accords de coassurance ou de réassurance.



Les sociétés ci-dessous sont exclus du périmètre de combinaison 2019 de la SGAM KLESIA Assurances :

Entité	Motif de l'exclusion
SCI Joffre St Thiebaud	Exclusion de droit commun Non significatif
Domissimo Services	Exclusion de droit commun Non significatif
Association de moyens KLESIA	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels
GIE KLESIA Cotisations	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels
SCI Fratemelle	Exclusion de droit commun Non significatif
SCI IMUTUFR	Exclusion de droit commun Non significatif
SARL Caribis	Exclusion de droit commun Informations non disponibles sans frais excessifs dans des délais compatibles avec les délais d'établissement des comptes combinés
Mutuelle SMIRSEP	Exclusion de droit commun Informations non disponibles sans frais excessifs dans des délais compatibles avec les délais d'établissement des comptes combinés
UMC courtage	Exclusion de droit commun Non significatif
UGM KLESIA Mutualité	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels

Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe n'entrent pas dans le périmètre de combinaison. Le caractère significatif est apprécié au regard du montant de l'actif du bilan de l'entité concernée.

5. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1 Modalités de combinaison

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : institutions de prévoyance, mutuelles, et autres sociétés. Le fonds d'établissement des comptes combinés correspond au cumul des fonds et capital social de ces entités, après élimination des titres et retraitement du fonds d'établissement de la Mutuelle CARCEPT Prev.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés que le groupe détient à hauteur de 40 % ou plus et pour lesquelles existe un accord entre les actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

La combinaison consiste à l'addition du patrimoine et des résultats des entités combinées, après retraitements éventuels et élimination des opérations et comptes entre l'entité combinante et les autres entités combinées.

Ces éliminations concernent :



- Les comptes de liaison entre entités du groupe ;
- Les prêts octroyés entre entités ;
- Les charges et produits financiers des prêts octroyés entre entités ;
- Les opérations internes de réassurance, annulées au bilan et compte de résultat ; les opérations de gestion interne ;
- Les dividendes intragroupes.

L'ensemble des comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison ainsi que ceux de l'entité combinante sont arrêtés au 31 décembre 2019.



5.2 Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation

5.2.1 Changements dans les règles et méthodes comptables

- NÉANT -

5.2.2 Changements d'estimation

- NÉANT -

5.2.3 Changements de présentation

- NÉANT -

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

5.3.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent essentiellement :

- Des portefeuilles de contrats dépréciés éventuellement au rythme des perspectives de résultats techniques,
- Des logiciels amortis de façon linéaire.

5.3.2 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à leur date d'acquisition.

5.3.3 Placements

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais d'impôt.



Les immeubles réévalués dans le cadre des dispositions légales sont inscrits pour leur coût déterminé à l'occasion de l'opération. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés. Les coûts des immeubles sont répartis entre la valeur du terrain et celle de la construction, laquelle est amortie sur une durée de n années.

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (frais inclus pour les titres de participation).

Les titres à revenu fixe sont enregistrés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les prêts, les autres créances financières et les dépôts sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

■ Immeubles

Les placements immobiliers comprennent les parts des SCI non intégrées comptabilisées à leur coût historique, les terrains et constructions comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire y compris ceux acquis par crédit-bail.

En application du Règlement ANC n°2015-11 Livre I titre II, les immeubles ont fait l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable des éventuelles moins-values latentes constatées à la date de l'arrêté.

Pour les immeubles utilisés pour l'exploitation et destinés à être conservés, aucune provision pour dépréciation n'est constituée.

Pour tout immeuble locatif destiné à être conservé, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de réalisation majorée de 15 %. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

Pour tout immeuble pour lequel une cession est envisagée, deux modalités ont été utilisées selon le cas :

- Si un mandat a déjà été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de mandat ; la moins-value éventuelle fait en totalité l'objet d'une provision pour dépréciation ;
- Si aucun mandat n'a encore été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'expertise. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé. Sont aussi comptabilisés des écarts d'évaluation sur immeubles correspondant à la différence entre leur d'entrée au bilan combiné et leur valeur inscrite au bilan des entités contrôlées.

■ Titres à revenus variables

Les dispositions contenues dans le Règlement ANC n°2015-11 Livre I titre II relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.



En conséquence, les titres sont présumés durablement dépréciés dans les deux cas suivants :

- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente d'au moins 20 % par rapport à son prix d'acquisition pendant 6 mois consécutifs précédant la période d'arrêté,
- Il existait déjà une provision pour dépréciation à l'arrêté comptable précédent.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de cet avis a amené le groupe à distinguer les titres à détention longue des autres titres.

- Pour les titres à détention longue : une valeur recouvrable est calculée selon une approche multicritères quand cela est possible sinon, par application d'un taux sans risque, majoré d'une prime de risque, à la dernière valeur de marché de la date d'arrêté, sur la durée de détention envisagée,
- Pour les autres titres : ils sont valorisés sur la base du dernier cours coté à la date d'inventaire.

Les titres représentatifs d'une participation au sens de l'article 20 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 sont évalués en fonction de leur utilité pour l'entreprise détentrice, compte tenu de la situation financière de l'entreprise émettrice.

La valeur de réalisation des autres titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

■ Titres à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R 343-3, ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement conformément à l'article R 343-3 du Code des Assurances. Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste "Placements". Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.



5.3.4 Provisions techniques

■ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle des engagements du groupe envers les assurés et autres bénéficiaires de prestations majorés des frais de gestion future.

Elles sont constituées afin de garantir :

- Le versement des rentes viagères pour invalidité de travail et dépendance,
- Le maintien des garanties décès des personnes en arrêt de travail,
- La différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties décès.

Elles sont calculées d'après les tables de mortalité en vigueur avec un taux technique de 0,60% pour les risques non vie et de 0,25% pour les risques vie.

■ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent le montant y compris frais de gestion des sinistres survenus non encore réglés à la date d'inventaire, à savoir :

- Les sinistres inconnus dont le montant est estimé sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs,
- Les sinistres connus dont le règlement est en suspens,
- L'estimation actuarielle des rentes invalidité en attente ainsi que des prestations au titre des incapacités de travail.

■ Provisions pour risques croissants

Ces provisions représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties non vie.

Le groupe en constitue sur ses contrats de dépendance ainsi que pour le maintien des garanties frais de soin pour les personnes en invalidité ou en incapacité de travail.

■ Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives. Celles constituées dans les comptes individuels sont dans les comptes combinés :

- Soit reclassées en Provisions pour Excédents dès lors que leurs modalités de constitution sont définies par les contrats,
- Soit éliminées à moins qu'elles n'aient pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.



■ Provision Globale de Gestion

Une Provision Globale de Gestion a été constituée par le Groupe pour les garanties Vie conformément à l'article R931-11-1 du code de la sécurité sociale par projection des comptes de résultats prévisionnels.

■ Provisions pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers n'a pas lieu d'être dotée, le taux de rendement des actifs réduit aux 4/5, étant supérieur aux intérêts crédités aux provisions mathématiques et au minimum garanti rapportés aux provisions mathématiques.

5.3.5 Réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées sur la base des comptes transmis par les cédantes ou à défaut d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées sur la base des conditions fixées par les traités. La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes hors chargements pour frais de gestion.

Les titres donnés et reçus en nantissement au titre des engagements de réassurance sont inscrits en hors bilan à leur valeur de réalisation.

5.3.6 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît des lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- Écart de réévaluation fiscale,
- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal,
- Déficit fiscal reportable,
- Retraitements de combinaison.

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable



à court terme. Au 31 décembre 2019, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé. A cette date, le total des soldes nets d'impôt différé non constatés s'élève à 92 millions d'euros.

5.3.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2015-11 Art 500-1. Elles sont déterminées par chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Sont notamment incluses dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraite et similaires.

KLESIA Prévoyance assure les engagements de retraite et similaires des salariés de l'Association de Moyens du groupe KLESIA. Le montant des provisions techniques correspondant à la part des entités incluses dans le périmètre de combinaison est reclassé en provisions pour risques et charges dans les comptes combinés.

5.3.8 Ventilation des produits financiers

Les produits financiers nets des charges des entreprises d'assurance sont ventilés entre les résultats techniques vie et non vie d'une part et le résultat non technique d'autre part respectivement dans les mêmes proportions que la répartition des provisions techniques et des fonds propres.



6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT

6.1 Informations sur les postes de l'actif

Ecart d'acquisition

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Bruts	0	0
Amortissements et dépréciation	0	0
VALEUR NETTE	0	0

Actifs incorporels

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	1 472	1 472
Frais d'établissement	1 648	1 648
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	47 908	49 129
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 476	8 306
ACTIFS INCORPORELS	61 043	62 094

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	900	810
Frais d'établissement	1 544	1 544
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	23 714	23 027
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	598	0
Autres immobilisations incorporelles	1 999	1 717
AMORTISSEMENTS SUR ACTIFS INCORPORELS	30 295	28 636

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	572	662
Frais d'établissement	104	104
Frais de recherche & développement	0	0
Concessions, marques et logiciels	24 194	26 102
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	-598	0
Autres immobilisations incorporelles	6 477	6 590
ACTIFS INCORPORELS NETS	30 748	33 458



Etat récapitulatif des placements

En Keuros	Valeur brute	Amortissements / provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	192 486	39 418	153 068	236 561
Actions et titres à revenus variable	40 139	3 138	37 002	38 427
Parts d'OPCVM actions	53 629	0	53 629	53 091
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 076 381	0	2 076 381	2 273 745
Parts d'OPCVM Obligataires	14 276	0	14 276	14 627
Autres Placements	86 685	0	86 685	83 619
TOTAL DES PLACEMENTS	2 463 595	42 556	2 421 040	2 700 070
Total des placements cotés	2 254 852	739	2 254 113	2 453 984
Total des placements non cotés	208 744	41 817	166 927	246 086
Titres mis en équivalence	19 422	0	19 422	19 422
TOTAL DES PLACEMENTS	2 483 017	42 556	2 440 462	2 719 492

Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Provisions vie	375 488	368 462
Provision d'assurance vie	204 871	209 090
Provision pour sinistres à payer	99 732	81 364
Participations bénéficiaires	70 885	77 969
Autres provisions techniques	0	0
Provisions contrats en unités de compte	0	39
Provisions non-vie	740 379	714 550
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provision pour sinistres à payer	321 023	290 439
Participations bénéficiaires	45 658	58 830
Autres provisions techniques	373 699	365 281
TOTAL	1 115 868	1 083 012

Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Primes acquises non émises	465 592	0	0	465 592	379 762
Autres créances nées d'assurance directe	204 695	0	0	204 695	83 516
Créances nées d'opérations de réassurance	84 371	0	0	84 371	83 270
TOTAL	754 658	0	0	754 658	546 547

Créances sur les entreprises du secteur bancaire



En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

Autres créances

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Etat, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	64 435	0	0	64 435	18 674
Personnel	40	0	0	40	245
Autres créances	160 915	0	0	160 915	151 688
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	-717	0	0	-717	-2 698
TOTAL	224 673	0	0	224 673	167 909

Autres actifs

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	604	534
Autres immobilisations corporelles	13 362	13 350
Banque et valeurs mobilières de placement	214 935	147 342
AUTRES ACTIFS	228 901	161 227

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	0	0
Autres immobilisations corporelles	6 350	11 182
Banque et valeurs mobilières de placement	2	12
AMORTISSEMENTS DES AUTRES ACTIFS	6 352	11 193

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	604	534
Autres immobilisations corporelles	7 013	2 168
Banque et valeurs mobilières de placement	214 933	147 331
AUTRES ACTIFS NETS	222 549	150 033



Compte de régularisation actif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Frais d'acquisition reportés vie	0	0
Intérêts non échus	39 816	35 077
Frais d'acquisition des immeubles à répartir sur plusieurs exercices	3	0
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	745	2 284
TOTAL	40 563	37 361

6.2 Informations sur les postes du passif

Variations des capitaux propres du groupe

Entité	Capitaux propres au 01/01/2019	Dividendes versés	Dividendes reçus	Résultat de l'exercice	Variation de périmètre et %age d'intérêts	Autres variations	Capitaux propres au 31/12/2019
CARCEPT PRÉVOYANCE	128 074		1 268	2 608		0	131 950
KLESIA PRÉVOYANCE	317 373		3 801	-21 548		0	299 626
SCPG	-20 821			-1		9	-20 814
IPRIAC	63 503		747	1 461		0	65 711
KLESIA SA	-683	-946		49			-1 581
MUTUELLE CP	16 924			1 027		1 039	18 989
MUTUELLE UFR	6 361			-2 990	20	-602	2 790
SCI MONTREUIL	2 806	-679		1 048		88	3 264
KLESIA MUT	102 441		1 600	-1 027	2	32 259	135 275
Carcept Accident	2 866			-141		0	2 725
KLESIA FINANCES	1 389	-693		714		34	1 444
KLESIA IMMOBILIER	271			340		0	610
KERPSAD COURTAGE	1 659	-1 600		1 353		26	1 438
SAS INFORMATIQUE SANTÉ ET PREV	-2 782			0	500	-500	-2 782
GAPS KLESIA ASSURANCES	-31						-31
SCI EDITH CAVELL	362			-31		54	385
MUTRAFER COURTAGE (MCCA)	52			74		69	196
PONT CARDINET STRATO SCI	4 465	-3 498		3 434		795	5 197
GIE ISIAKLE	8						8
SGAM KLÉSIA ASSURANCES	20			0		0	20
MCDEF	33 180				-33 180		
MFCF				275		10 258	10 532
GEODIS				-265		1 067	802
GUILLERM				-5		117	112
CSEAB				1		26	27
PONTOISE				131		2 364	2 495
CYBELE				376		136	512
FMP	2 579				-2 579		
Totaux	660 016	-7 416	7 416	-13 115	-35 237	47 237	658 901



Passifs subordonnés

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Emprunts subordonnés			160 585	160 585	168 813
Titres participatifs			0	0	0
TOTAL	0	0	160 585	160 585	168 813

Ventilation des provisions techniques brutes

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Provisions vie	973 523	1 010 515
Provision d'assurance vie	605 507	614 542
Provision pour sinistres à payer	194 213	189 361
Participations bénéficiaires	173 803	206 495
Autres provisions techniques	0	0
Provisions contrats en unités de compte	0	117
Provisions non-vie	2 055 213	1 939 697
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provision pour sinistres à payer	898 205	835 177
Participations bénéficiaires	194 468	133 442
Autres provisions techniques	962 540	971 079
TOTAL	3 028 737	2 950 212

Provisions pour risques et charges

En Keuros	au 01/01/N	Dotations	Reprises	au 31/12/N
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	16 377	2 433	0	18 810
Provisions pour engagements de retraite et prévoyance	26 538	4 241	0	30 780
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	206	55	0	261
TOTAL	43 121	6 729	0	49 850

Par ailleurs, la dotation aux provisions pour engagements de retraite et prévoyance de l'exercice comprend le reclassement des engagements de l'Association de Moyens à hauteur de 28.689 K€.



■ Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	272 577	0	0	272 577	212 189
Dettes nées d'opérations de réassurance	162 595	0	0	162 595	164 820
TOTAL	435 172	0	0	435 172	377 009

■ Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
TOTAL	0	0

■ Autres dettes

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0
Personnel et compte rattachés	1 614	0	0	1 614	1 522
Etat et organismes sociaux	79 446	0	0	79 446	38 619
Autres dettes	404 807	0	0	404 807	269 121
Dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
TOTAL	485 868	0	0	485 868	309 263

■ Compte de régularisation passif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement à percevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	0	-28
TOTAL	0	-28



Impôt sur les résultats

En Keuros	Activités Assurances	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Charge d'impôt exigible	1 372	-932	440	90
Charge d'impôt différé	0	0	0	0
TOTAL	1 372	-932	440	90
<i>Actifs d'impôts différés non comptabilisés (1)</i>	<i>91 155</i>	<i>824</i>	<i>91 978</i>	<i>122 264</i>

(1) : actifs d'impôts différés non comptabilisés en raison de leur non-recouvrabilité à court terme.

6.3 Informations relatives au compte de résultat

Compte de résultat d'assurance non vie

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	1 266 633	-382 613	884 020	880 945
Primes émises	1 266 633	-382 613	884 020	880 945
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	45 845		45 845	47 429
comptes de transfert intersecoriel	-9 006		-9 006	-8 536
Autres produits techniques	8 475		8 475	8 989
Charges des sinistres	-1 203 576	361 879	-841 697	-714 503
Prestations et frais payés	-1 075 655	325 215	-750 439	-702 397
Charges des provisions pour sinistres	-127 922	36 664	-91 258	-12 106
Charges des autres provisions techniques	15 148	8 029	23 177	-42 275
Participation aux résultats	-5 386	-5 161	-10 547	7 580
Frais d'acquisition et d'administration	-143 669	47 672	-95 997	-86 709
Frais d'acquisition	-92 674		-92 674	-83 739
Frais d'administration	-50 995		-50 995	-53 534
Commissions reçues des réassureurs		47 672	47 672	50 564
Autres charges techniques	-73 758		-73 758	-69 950
Variation de la provision pour égalisation	0	0	0	-126
Résultat technique de l'assurance non-vie	-99 295	29 807	-69 488	22 843
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
Résultat de l'exploitation courante	-99 295	29 807	-69 488	22 843



Compte de résultat d'assurance vie

En Keuros	Exercice N		Exercice N-1	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	242 184	-93 855	148 329	139 277
Primes émises	242 184	-93 855	148 329	139 277
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	18 796		18 796	23 418
Ajustements ACAV (plus-value)	0		0	0
Autres produits techniques	1 342		1 342	1 450
Charges des sinistres	-141 958	56 536	-85 422	-119 162
Prestations et frais payés	-138 543	48 806	-89 736	-108 918
Charges des provisions pour sinistres	-3 415	7 730	4 315	-10 244
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	8 830	-7 965	865	-16 450
Participation aux résultats	13 608	-10 009	3 599	-6 346
Frais d'acquisition et d'administration	-26 753	11 409	-15 344	-15 486
Frais d'acquisition	-17 119		-17 119	-19 174
Frais d'administration	-9 634		-9 634	-11 495
Commissions reçues des réassureurs		11 409	11 409	15 182
Ajustements ACAV (moins-value)	0		0	8
Autres charges techniques	-11 802		-11 802	-11 303
Résultat technique de l'assurance vie	104 247	-43 884	60 363	4 610
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
Résultat de l'exploitation courante	104 247	-43 884	60 363	4 610

Primes brutes

En Keuros	France	U.E hors France	Exercice N	Exercice N-1
Primes brutes Vie	242 184		242 184	223 340
Primes brutes Non vie	1 266 633		1 266 633	1 225 413
TOTAL	1 508 817	0	1 508 817	1 448 753

Produits financiers nets de charges

En Keuros	Activités Assurances	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des placements	68 544	0	68 544	57 906
Autres revenus de placement	7 100	0	7 100	21 408
Profits provenant de la réalisation des placements	12 971	0	12 971	64 341
Ajustement ACAV	0	0	0	-8
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	10 983	0	10 983	9 137
Autres charges de placement	5 594	0	5 594	6 002
Pertes provenant de la réalisation des placements	7 396	0	7 396	57 669
TOTAL	64 641	0	64 641	70 839

Charges prestations d'assurance



En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Exercice N	Exercice N-1
Charges des sinistres	1 203 576	141 958	1 345 535	1 191 018
Prestations et frais payés y compris variation de PSAP	1 149 940	138 487	1 288 427	1 129 632
Frais de gestion des sinistres	53 637	3 472	57 108	61 385
Charges des provisions d'assurance	-15 148	-8 830	-23 978	32 734
Participation des assurés aux résultats	5 386	-13 608	-8 221	-19 765
TOTAL	1 193 814	119 521	1 313 335	1 203 987

Charges de gestion

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Exercice N	Exercice N-1
Frais acquisition des contrats	92 674	17 119	109 794	102 913
Frais d'administration	50 995	9 634	60 628	65 028
Autres charges techniques	73 758	11 802	85 560	81 253
Frais de gestion technique	7 158	2 104	9 262	10 702
Autres charges techniques	66 600	9 697	76 297	70 551
TOTAL	217 427	38 555	255 982	249 194

Compte d'exploitation des autres activités

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	18 367	16 546
Autres produits d'exploitation	6 013	6 355
transferts intersectoriels	9 448	8 244
Achats consommés	-14 081	-14 064
Charges de personnels (y compris la participation des salariés)	0	-1
Autres charges d'exploitation	-820	-697
Impôts et taxes	-998	-968
Dotations aux amortissements et aux provisions	-10 198	-8 432
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Résultat d'exploitation	7 731	6 983
Charges et produits financiers	0	0
Pdts exceptionnels	196	-748
Impôts sur les sociétés	440	90
Quote-part des entreprises mises en équivalence	-1	-9
Intérêts minoritaires	-7	-7
Résultat des autres activités	8 358	6 310



■ Résultat exceptionnel

En Keuros	Activités Assurances	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels	2 022	201	2 224	4 599
Utilisations et reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	-8 602	-6	-8 608	-10 650
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	0	0	0	0
TOTAL	-6 580	196	-6 384	-6 050

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2019 à 928 K€ au titre de l'audit légal des comptes.

7.2 Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres

- NÉANT -

7.3 Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres

- NÉANT -

7.4 Entité combinante

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle KLESIA Assurances

Régie par la section 2 du chapitre III du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale

Siège social : 4 rue Georges Picquart 75017 Paris

SIRET : 811 360 965 00016